






 <b>1. Réduire les émissions de carbone de 33 % en deçà de l'indice de référence</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>
<p>Les émissions de carbone du portefeuille d'actions sont désormais inférieures de 36,6 % aux émissions générées par les entreprises de l'indice de référence des actions de sociétés ouvertes</p>	<p><b>11 %</b> en deçà de l'indice de référence</p>	<p><b>36,6 %</b> en deçà de l'indice de référence</p>
 <b>2. Augmenter les investissements à retombées sociales de 5 % du fonds de dotation</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>
<p>140 millions de dollars sont désormais consacrés aux investissements à retombées sociales, qui génèrent des répercussions positives sur le plan social et environnemental. Ce montant comprend 30 millions de dollars engagés dans un fonds privé d'investissement à retombées sociales en 2022, ce qui porte le total à 7,8 % du fonds de dotation.</p>	<p><b>2 %</b> des investissements d'impact</p>	<p><b>7,8 %</b> des investissements d'impact (y compris les engagements)</p>
 <b>3. Augmenter le montant investi dans le fonds d'investissement sans énergie fossile</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>
<p>En 2022, de nouveaux engagements de 4 millions de dollars ont été consentis, ce qui a permis d'augmenter la valeur globale du fonds d'investissement sans énergie fossile de 45 %, un total de 12,7 millions de dollars.</p>	<p><b>8 M\$</b></p>	<p><b>12,7 M\$</b> (investissements et engagements)</p>
 <b>4. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>
<p>L'Énoncé de politique de placement a été modifié pour tenir compte des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et le nombre de gestionnaires ayant adopté une politique ESG est passé à 99 %.</p>	<p>Inclusion des normes ESG par <b>93 %</b> des gestionnaires</p>	<p>Inclusion des normes ESG par <b>93 %</b> des gestionnaires</p>
 <b>5. Engagement des investisseurs</b>		
<p>L'Université McGill a désigné SHARE à titre de fournisseur de services d'engagement des actionnaires et fait partie du Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE) qui vise à mieux faire entendre la voix des actionnaires relativement aux vecteurs des changements climatiques. En 2022, SHARE a mené 125 engagements avec 59 entreprises sur des sujets tels que la réduction des émissions de carbone et la finance durable.</p>		
 <b>6. Rendre compte chaque année des progrès réalisés en matière d'investissement socialement responsable (ISR)</b>		
<p>Depuis l'adoption de la stratégie en matière d'ISR en 2020, un rapport a été présenté au Conseil des gouverneurs et est publié chaque année. Le troisième rapport annuel sur l'ISR a été soumis au Conseil des gouverneurs le 20 avril 2023.</p>		
 <b>7. Revoir les pratiques en matière d'investissement socialement responsable tous les cinq ans</b>		
<p>Le Conseil des gouverneurs a demandé qu'un examen accéléré soit effectué deux ans plus tôt. Le Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale en assurera la supervision, et un rapport assorti de recommandations sera présenté au Conseil des gouverneurs d'ici la fin de l'année civile 2023.</p>		
 <b>8. Leadership institutionnel</b>		
<p>L'Université McGill a collaboré avec SHARE et 11 universités paires pour élaborer un questionnaire de vérification diligente qui tient compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'intention des gestionnaires de fonds. L'Université a également adhéré aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies, qui constituent le principal réseau mondial en matière d'intégration des normes ESG dans les pratiques d'investissement.</p>		